



PREFET DU VAL D'OISE



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

REPRESENTANT BNP PARIBAS

CHARTRE *entreprises* & *quartiers*

CONVENTION « ENTREPRISES ET QUARTIERS »

déclinée sur le département du Val d'Oise pour la période 2016-2017

ENTRE

LE PREFET DU VAL D'OISE

ET

BNP PARIBAS

PREAMBULE

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Val d'Oise connaissent des écarts importants et persistants par rapport au reste des agglomérations auxquels ils appartiennent (taux de chômage, précarité...).

Qu'il s'agisse d'emploi salariés ou de création d'entreprises, beaucoup d'habitants souffrent de difficultés d'accès au marché du travail.

En dépit de ces difficultés, ces quartiers disposent de compétences, d'opportunités, de gisements à valoriser, comme en témoignent les nombreuses initiatives portées par les habitants et les associations. Un réel vivier existe dans ces quartiers qui se caractérisent par ailleurs par la jeunesse de leur population.

Il est donc important d'intervenir rapidement et fortement.

Le gouvernement, après une large concertation avec l'ensemble des partenaires de la politique de la ville (élus, services de l'État, associations, partenaires économiques), a entrepris une refonte des dispositifs existants afin de concentrer les moyens sur les quartiers qui en ont le plus besoin. Cette nouvelle politique s'incarne dans les nouveaux contrats de ville, signés au niveau des intercommunalités avec l'ensemble des partenaires, notamment économiques.

La gravité de la situation impose la mobilisation de toutes les forces vives et tout particulièrement celle des acteurs économiques. L'appui au développement, à la création d'entreprises et aux initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion constitue une priorité.

Eu égard à son implication sur le département et à ses responsabilités en matière sociétale, BNP PARIBAS s'engage à apporter sa contribution concrète avant tout dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que dans les quartiers en veille active, et ce, en collaboration étroite avec les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales).

BNP PARIBAS, UN ACTEUR ENGAGE EN FAVEUR DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

BNP PARIBAS est impliquée depuis de nombreuses années dans la lutte contre l'exclusion sociale et financière. Le groupe développe ainsi de nombreuses actions à travers le monde afin de soutenir l'entrepreneuriat social, financer des actions en faveur de l'éducation et favoriser l'accompagnement des clients fragiles.

Signataire de la charte Diversité en 2004 et de la charte de l'égalité des chances dans le monde de l'éducation, BNP PARIBAS fait bénéficier les quartiers de la politique de la ville d'une part importante de ses créations d'emplois.

Fin 2005, BNP PARIBAS a renforcé ses nombreux engagements dans le domaine de la solidarité en lançant, par le biais de sa Fondation et la forte mobilisation des collaborateurs des agences de la banque de détail en France, le PROJET BANLIEUES. Ce programme s'inscrit dans la durée et vise à encourager les talents et les initiatives des quartiers de la politique de la ville et se décline en trois volets :

- L'insertion par l'emploi et l'esprit d'entreprendre
- L'éducation et la transmission des savoirs
- L'amélioration du vivre ensemble

Au-delà, avec l'aide de son association BENEVOLAT DE COMPETENCES ET SOLIDARITE, elle promeut le bénévolat chez les salariés en les mettant en relation avec des associations partenaires (ADIE, PROXITE, NQT, etc...

des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

CS 20105 - 5, Avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax : 01.34.20.95.14

L'ENTREPRISE BNP PARIBAS PREND LES ENGAGEMENTS DANS LES QUATRE DOMAINES D'INTERVENTION SUIVANTS :

1/ FAVORISER LA FORMATION ET L'ORIENTATION SCOLAIRE

- avec son partenaire 100 000 entrepreneurs, BNP PARIBAS développera l'esprit d'entreprendre en direction des élèves et des enseignants et fera connaître ses métiers dans des établissements scolaires situés prioritairement en ZEP.
- BNP Paribas s'engage à accueillir 20 élèves de 3ème de collèges issus de ZEP dans le cadre d'un stage découverte qui constitue le premier contact avec le monde du travail ;
- Appui et accompagnement au développement des actions de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) dans le département ; association dont BNP PARIBAS est partenaire depuis 1993 dans les quartiers prioritaires.
- A travers une enveloppe financière dédiée, BNP PARIBAS aidera les établissements scolaires (collèges, Ecole de la 2ème chance, centres d'apprentissages) œuvrant dans les ZEP.

2/ FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION

- Accompagner vers l'emploi de jeunes diplômés issus des quartiers politique de la ville via NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS par une mise en relation avec des parrains qui les accompagnent et leur ouvrent leur réseau professionnel.
- Développer des contrats en alternance en fonction des besoins extériorisés des structures de BNP PARIBAS du département.
- Sensibiliser et former des managers et collaborateurs des établissements de BNP PARIBAS du département à la prévention des discriminations envers les publics issus des quartiers, à l'égalité des chances, et à la promotion de la diversité via le label Diversité de l'AFNOR.

3/ PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE

- Partenaire de l'ADIE depuis 1993 nous accompagnons les micro-entrepreneurs dans leurs démarches de création, en proposant des bénévoles via notre association BCS (bénévolat de compétences et solidarité). Par ailleurs, en fonction des besoins ou opportunités, nous participons à l'ouverture d'antennes dans les ZUS, et nos collaborateurs participent également au jury CREAJEUNES.
- Soutien à l'association FRANCE ACTIVE au travers de son programme CAP JEUNES (moins de 26 ans)
- Avec IMPACT PARTENAIRES, BNP PARIBAS contribuera au fonds d'investissement socialement responsable visant à accélérer le développement d'un projet, d'une entreprise, par un apport financier et un accompagnement professionnel dans des zones économiquement défavorisés.

4/ SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL PAR DES ACTIONS DE PROXIMITE

- BNP PARIBAS s'engage a étudier le soutien dans la durée des petites associations de quartiers politique de la ville par le biais du mécénat, de dons d'ordinateurs et de mises à disposition de bénévoles.
- BNP PARIBAS s'engage a participer aux initiatives locales en matière de responsabilité sociale des entreprises.
- BNP PARIBAS s'engage a faire participer les entreprises moyennes clientes (ETI) a la démarche RSE, notamment en direction des associations que nous soutenons (via la création de clubs locaux).
- Au travers de la journée « Parlons cœur », BNP PARIBAS mettra à disposition durant toute une journée, une ou plusieurs de ses Agences en faveur d'associations locales dont elle est partenaire et, avec le soutien de ses collaborateurs, contribuera à les faire mieux connaître du grand public.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

En signant la présente charte, BNP PARIBAS manifeste sa volonté de travailler pour accompagner le développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; en s'appuyant notamment sur le savoir-faire des associations et des entreprises d'insertion.

Les actions seront menées en partenariat avec les acteurs publics et associatifs concernés (Etat, collectivités locales, structures d'aide à l'emploi, à l'insertion etc.).

L'Etat mobilisera pour sa part les dispositifs publics appropriés, en s'appuyant notamment sur les conventions interministérielles pour la mobilisation du droit commun, ainsi que son réseau de correspondants locaux, en particulier les délégués du Préfet présents dans chaque quartier prioritaire, et les autres membres de l'équipe interministérielle de l'Etat pour la politique de la ville.

SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité de pilotage se réunira une à deux fois par an pendant toute la durée de la convention afin de faire le bilan des actions mises en œuvre et d'envisager les perspectives d'action pour l'année à venir. Ce comité sera présidé par le Préfet ou son représentant et réunira l'ensemble des entreprises ayant conclu une convention entreprises et quartiers dans le département du Val d'Oise.

En lien avec les réseaux d'entreprises intervenant dans les quartiers, il s'attachera à faire vivre le réseau des signataires, à promouvoir les synergies interentreprises, à repérer et à valoriser les meilleures pratiques.

En amont des réunions du comité de pilotage, un tableau synthétisant les actions mises en œuvre et leur avancement dont le modèle est annexé à la présente convention, sera renseigné par l'entreprise.

Un annuaire partagé sera élaboré et pourra être mis à disposition des signataires et des partenaires.

des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

CS 20105 - 5, Avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax : 01.34.20.95.14

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'une (1) année à compter de sa date de signature.

Avenant : Toute modification relative à l'objet et aux modalités de mise en œuvre de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Reconduction : La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les Parties lors d'une réunion de bilan fixée en Préfecture du Val d'Oise, permettant de faire le point sur le projet passé et les projets à venir.

Fait le : - 4 AVR. 2016

Le Préfet du Val d'Oise

Pour l'entreprise BNP PARIBAS,
Le Directeur des Agences

Yannick BLANC

Marc PONSERO

Philippe MORON

Helene Geoffroy



